



## Association & obligations de publicité et de mise en concurrence

Par **Vincent**, le **21/04/2010** à **11:26**

Bonjour,  
Une association loi de 1901 est-elle soumise aux obligations de publicité et de mise en concurrence dans le cadre de contrats qu'elle souhaite conclure avec des acteurs privés (en l'espèce, une société d'assurance) ? Le cas échéant, existe-il un seuil en deçà duquel elle ces obligations ne s'appliquent pas ?  
Merci d'avance !  
Vincent